

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 14 JUIN 2018

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène – M. LEGERON Joël - Mme SURAUD Rose-Marie – M. GIROUD Jean-Claude – Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme JOUBERTEAU Yolande – Mme RASPIENGEAS Laëtitia – Mme TEIXEIRA Andreia – M. SOULAINÉ Guy – Mme JUTARD Marinette

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. SAUVAGE Eric a donné pouvoir à Mme TEIXEIRA Andreia
- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mme RASPIENGEAS Laëtitia
- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- M. FLEURY Bastien a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Election des secrétaires de séance | 2 |
| Approbation du procès-verbal du 30 mai 2018..... | 2 |
| Jury d'assises 2019 | 2 |
| Choix du maître d'œuvre programme voirie 2018 (délibération n° 2018- 0092)..... | 2 |
| Lancement des appels d'offres programme voirie 2018 (délibération n° 2018- 0093) | 2 |
| Taxe de séjour à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (délibération n°2018-0094)..... | 3 |
| Décision modificative n°2 budget principal – modification de la délibération (délibération n° 2018- 0095)..... | 3 |
| Décision modificative n°3 budget principal (délibération n° 2018- 0096) | 4 |
| Location salle pour les cours de Tai Chi Chuan (délibération n°2018-0097)..... | 5 |
| Mise à disposition du personnel communal pour l'accueil de loisirs du mercredi (délibération n° 2018- 0098)..... | 5 |
| Intervention musique et danse en milieu scolaire 2018/2019 (délibération n° 2018- 0099) | 5 |
| Fonctionnement du restaurant municipal à compter de la rentrée scolaire 2018 | 6 |
| Tarifs restaurant municipal 2018/2019 (délibération n° 2018- 0100) | 6 |
| Contrat ProClub..... | 6 |
| Prorogation de la convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) (délibération n°2018-0101)..... | 7 |
| Animation bal du 13 juillet 2018 (délibération n°2018-0102)..... | 6 |
| Buvette du 13 juillet 2018..... | 6 |
| Subvention association « Quartier d'Artistes » | 7 |
| DIA..... | 7 |
| Divers..... | 7 |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter ces points à l'ordre du jour :

- Prorogation de la convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)
- Demande servitude de passage TEXIER Alain
- Demande subvention de l'association Quartier d'Artistes

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 30 mai 2018

Le procès verbal du 30 mai 2018 est adopté avec deux abstentions.

Jury d'assises 2019

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 155/2018/DRLP du 14 mars 2018, il est procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2019 en tirant au sort sur la liste électorale 9 jurés pour les communes de L'ILE D'ELLE, VOUILLE-LES-MARAIS, LE GUE DE VELLUIRE et LA TAILLEE à savoir :

- Mme BILLARD Sophie (L'Ile d'Elle)
- Mme BRAND épouse BONNEAU Danielle (Le Gué-de-Velluire)
- M. SAMBARDY Robin (L'Ile d'Elle)
- Mme BRECHET Roseline (La Taillée)
- M. GARREAU Samuel (Vouillé-les-Marais)
- Mme BROUARD Noëlle (L'Ile d'Elle)
- M. COCHONNEAU Stéphane (La Taillée)
- Mme PERONNAUD épouse VERGEREAU Nathalie (La Taillée)
- Mme JOUSSEAUME Karine (Vouillé-les-Marais)

Choix du maître d'œuvre programme voirie 2018 (délibération n° 2018- 0092)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'honoraires pour les travaux de voirie Programme 2018 proposé par M. VERONNEAU Damien et dont la rémunération du maître d'œuvre s'élève à 2 900 € HT pour la mission visite des lieux, mesurage et quantitatif des travaux, et à 3,6% du montant prévisionnel des travaux (montant estimatif des travaux 180 131 € HT x 3,6%) pour la mission consultation des entreprises, suivi des travaux, assistance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce devis d'honoraires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie programme 2018 à M. VERONNEAU Damien et mandate Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Lancement des appels d'offres programme voirie 2018 (délibération n° 2018- 0093)

M. le Maire demande au conseil municipal à pouvoir lancer les appels d'offre concernant le programme voirie communale 2018. Les voiries retenues par la commission « voirie/bâtiment » sont :

- la route de la Rivière Vendée de la Ridelière au Brodeau pour 2 660ml en bicouche
- une partie de la route de la Sablière VC n°3 dite de la Guérinière pour 1000 ml en bicouche
- le chemin du Halage pour 550 ml en enrobé

Le montant des travaux prévus au budget est de 220 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour le programme voirie 2018.

Taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 (délibération n°2018-0094)

La taxe de séjour, auparavant compétence de la communauté de communes, devient la compétence de la commune. Il y a donc lieu de définir les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLUTEAU Jean-Guy, propriétaire de gîtes sur la commune de L'ILE D'ELLE qui explique l'utilisation de la taxe de séjour et informe le Conseil Municipal que sur Internet des gîtes sont proposés sur la commune mais qu'ils ne sont pas déclarés en Maire. La commune devra donc faire le point.

Monsieur le Maire propose de sélectionner les tarifs plancher à compter du 1^{er} janvier 2019. La période de perception de la taxe est fixée du 1^{er} avril au 30 septembre. La taxe devra être versée avant le 15 octobre, auprès du Centre des Finances Publiques et accompagnée du registre du loueur.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs de la taxe de séjour 2019 comme suit :

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif plafond | Taxe de séjour commune de L'ILE D'ELLE |
|---|----------------|---------------|--|
| Palaces | 0,70 € | 4,00 € | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 0,70 € | 3,00 € | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 0,70 € | 2,30 € | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0,50 € | 1,50 € | 0,50 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,30 € | 0,90 € | 0,30 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes | 0,20 € | 0,80 € | 0,20 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,20€ | 0,60 € | 0,20€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 € | | 0,20 € |
| Hébergements | Taux minimum | Taux maximum | |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 1% | 5 % | 1 % |

Décision modificative n°2 budget principal – modification de la délibération (délibération n° 2018- 0095)

Suite à une erreur dans la délibération n°2018-0075 concernant la décision modificative n°2 du budget principal pour les écritures de transfert du stock de terrains restant à commercialiser.

La délibération n°2018-0075 est modifiée comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Section d'investissement | | | | |
| 2113 – stock restant (chapitre 041) | | 26 110,69 € | | |
| 13248 – stock restant (chapitre 041) | | | | 26 110,69 € |
| 3354 – Annulation du stock (chapitre 040) | | | | 26 110,69 € |
| 021 – virement de la section de fonctionnement | | | 26 110,69 € | |
| Section de fonctionnement | | | | |
| 7133 – Annulation du stock (chapitre 042) | | 26 110,69 € | | |
| 023 – virement en section d'investissement | 26 110,69 € | | | |

Durée d'amortissement reprise des subventions de 2011 (délibération n°2018-0096)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 subventions perçues en 2011 et qui financent des biens amortissables doivent faire l'objet de reprise par opération budgétaire.

- Subvention mobilier médiathèque : 10 642,71 €
- Subvention informatique médiathèque : 3 000,00 €
- Subvention livres médiathèque : 2 500,00 €

Il faut tout d'abord choisir la durée d'amortissement de ces subventions.

Mme JUTARD Marinette souligne qu'il faut regarder la durée d'amortissement des biens subventionnés. Soit 10 ans pour le mobilier et les livres, 5 ans pour l'informatique.

Les subventions mobilier et livres médiathèque doivent donc être amorti sur 10 ans à compter du 01/01/2012. Pour régulariser la situation, les 7 premières années doivent donc être amorties en 2018.

La subvention informatique sur 5 ans, à compter de cette date-là également, soit jusqu'en 2016. Pour régulariser, la totalité de la subvention sera donc amortie sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces durées d'amortissements.

Décision modificative n°3 budget principal (délibération n° 2018-0097)

Suite à la régularisation de la reprise des subventions amortissables, il convient de prendre la décision modificative suivante :

| | Dépenses | | Recettes | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|
| | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Section de fonctionnement | | | | |
| 777 (chap042) | | | | 12 199,89 € |
| 023 - virement à la section d'investissement | | 12 199,89 € | | |
| Section d'investissement | | | | |
| 13913 (chap040) | | 12 199,89 € | | |
| 021 - virement de la section de fonctionnement | | | | 12 199,89 € |

Location salle pour les cours de Tai Chi Chuan (délibération n°2018-0098)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de location avec M. PERDRIAUX Guillaume, président de l'association « Ecole Pandananda » à Forges qui donne des cours de Tai Chi Chuan à L'Ile d'Elle

Les cours ont lieu dans la salle Gauguin le vendredi matin de 10h15 à 11h45. Monsieur le Maire propose de maintenir la facturation de la séance à 10€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de la salle à 10 € la séance à compter du vendredi 7 septembre 2018, jusqu'au 5 juillet 2018. Le paiement est mensuel.

Mise à disposition du personnel communal pour l'accueil de loisirs du mercredi (délibération n° 2018- 0099)

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral envisage de commencer l'accueil de loisirs dès le matin le mercredi au lieu de 12h00 actuellement. Cela occasionnera des besoins supplémentaires d'encadrement. La Communauté de Communes demande donc que Mme BLOMME Virginie qui est actuellement mise à disposition le mercredi après-midi, le soit également le matin. Elle bénéficiera également d'une heure trente de préparation le lundi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Mme BLOMME Virginie soit mise à disposition à la Communauté de Communes toute la journée du mercredi en période scolaire pour l'accueil de loisirs à compter de la rentrée de septembre 2018.

Intervention musique et danse en milieu scolaire 2018/2019 (délibération n° 2018- 0100)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée maintient son accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) pour les interventions musique et danse.

La commune a la charge financière qui s'élève à environ 1 400€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir cette activité Musique et Danse pour la rentrée 2018/2019.

Fonctionnement du restaurant municipal à compter de la rentrée scolaire 2018

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour le service de confection et livraison des repas au restaurant municipal.

Aridev, Restoria et Convivio ont répondu à l'appel d'offres. Convivio est le mieux-disant et livre sur les communes voisines de Velluire, Fontaines etc.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une autre solution peut être envisagée avec le Conseil Départemental de la Vendée en lien avec le collègue.

Cependant, les élus se sont réunis avec Mme CHAIGNEAU Guylaine, assistante de l'ancien cuisinier et qui s'occupe de la cuisine depuis le 1^{er} avril 2017 avec l'assistance de Mme SIMMONNEAU Claudie. Elle souhaite conserver le poste de cuisinière principale jusqu'à son départ à la retraite. Mme CHAIGNEAU Guylaine propose des repas thématiques et des animations au restaurant municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que Mme CHAIGNEAU Guylaine sera cuisinière principale jusqu'à son départ à la retraite.

Tarifs restaurant municipal 2018/2019 (délibération n° 2018- 0101)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire de 1% pour l'année scolaire 2018/2019 par rapport à l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, augmente de 1% les tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire pour 2018/2019.

Les tarifs seront donc les suivants :

| | |
|--|-------|
| Repas enfant | 2,90€ |
| A partir du 3ème enfant d'une même famille | 2,69€ |
| Repas adultes et P.A. imp. + 1000 € en 2017 | 6,42€ |
| Repas (P.A.) personnes âgées (imp. - 1000 €) | 5,35€ |
| Accueil périscolaire, la ½ heure | 0,55€ |
| Par ½ heure de dépassement horaire | 2,14€ |

Contrat ProClub

La décision concernant le contrat ProClub (logiciel gestion des stocks restaurant municipal, assistance maîtrise d'ouvrage dans le choix des fournisseurs) sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. L'avis de Mme CHAIGNEAU Guylaine sera demandé avant décision.

Animation bal du 13 juillet 2018

Monsieur le Maire présente le devis de Music One Sonorisation qui est retenu pour animer le bal du 13 juillet 2018 pour un montant de 475 € TTC.

Buvette du 13 juillet 2018

L'association Jeunes en N'Elle a transmis un courrier demandant à s'occuper de la buvette le 13 juillet 2018. Ils sont retenus.

Prorogation de la convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) (délibération n°2018-0102)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est sous contrat avec l'EPF en ce qui concerne la friche industrielle située route de La Rochelle et appartenant aux consorts FLEURISSON. Le projet sur cette zone est la création de logements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné tout pouvoir à l'EPF pour préempter la parcelle qui avait trouvé acquéreur. L'EPF a donc préempté la parcelle pour un montant de 130 000,00 €.

La Convention avec l'EPF prend fin le 30/06/2018, et c'est pour cela qu'il faut la proroger de six mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à proroger la convention avec l'EPF pour une durée de six mois.

Demande de servitude de passage – M. TEXIER Alain (délibération n°2018-0103)

Monsieur TEXIER Alain est propriétaire d'un terrain situé 20 avenue de la Gare sur lequel il a prévu de faire deux logements. Une demande de permis de construire a été déposée et acceptée.

Pour accéder aux deux logements, M. TEXIER Alain a besoin d'une servitude de passage sur deux parcelles appartenant à la commune.

Cela n'aura aucun coût pour la commune puisque M. TEXIER Alain s'engage à réaliser les différents travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une servitude de passage sur les parcelles communales AD.333 et AD.458.

Subvention association « Quartier d'Artistes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association sur la commune : quartier d'Artistes, a fait une demande de subvention. La commission finances avait décidée de demander plus d'information sur cette association avant de fixer une subvention. Les critères d'attribution de la subvention communale sont le dynamisme sur la commune, le nombre d'adhérent de la commune etc.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier réponse du Président de l'association qui lui explique que des expositions auront lieu sur la commune.

Monsieur le Maire souligne le fait que ce sont des artistes professionnels.

Monsieur le Maire propose de ne pas verser de subvention pour cette année.

Le Conseil Municipal, avec deux abstentions, décide de ne pas verser de subvention à l'association Quartier d'Artistes pour l'année 2018.

DIA

- Vente de Mme LE RICHOM Florence : pas de préemption
- Vente de M. MARTINS Helder : pas de préemption

Divers

- 1- Monsieur LEGERON Joël informe de l'opération zéro pesticide menée par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Cela concerne la problématique d'entretien et d'aménagement des cimetières, la formation des agents et des élus communaux, l'achat de

matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires, la communication à destination des habitants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charge d'engagement zéro pesticide. Monsieur LEGERON Joël et Monsieur GROS Alain, agent technique, participeront aux différentes réunions.

- 2- Monsieur LEGERON Joël informe que le rapport de la lutte contre les ragondins est consultable est Mairie.
- 3- Monsieur SOULAIN Guy demande où en est la réhabilitation de la rue des Ponts Neufs. Monsieur le Maire explique que les appels d'offres ont été lancés par la Communauté de Communes et qu'une première partie du chantier sera réalisée cette année et qu'un enrobé sera mis au printemps prochain après avoir profité de l'hiver pour le tassage du sol.

LEVÉE DE LA SEANCE A
22h00